

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 01 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vendredi un octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 24 septembre 2021, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, salle Gérard Vandenbroucke, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Marie-Claude BODEN, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Delphine MOULIN, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Gilles TOULZA donne pouvoirs à Mme Martine BOUCHER
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Jacques ROUX donne pouvoirs à M. Alexandre PORTHEAULT
M. Vincent JALBY donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
Mme Corinne JUST donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
M. Denis LIMOUSIN donne pouvoirs à M. Gilbert BERNARD
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
Mme Sarah TERQUEUX donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Rhabira ZIANI BEY donne pouvoirs à M. Laurent OXOBY
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME

Absents :

M. Laurent LAFAYE, Mme Gülsen YILDIRIM

L'ORDRE DU JOUR EST

**Modification n°2 du PLU de Limoges - Modification du règlement graphique et écrit et
des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**

N° 15.3

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 18 juin 2021, Monsieur le Maire de la commune de Limoges, a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de sa commune. Il présente en effet l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la modification n°2 du PLU en application de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme.

Pour rappel, le PLU de Limoges a été approuvé le 26 juin 2019.

La présente procédure correspond à la modification n°2 du PLU qui vise à effectuer des modifications sur le règlement graphique et écrit et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

I. Contexte

Concernant les demandes voici les points nécessitant des évolutions :

- le reclassement d'une zone UE2 (zones commerciales et de services) en une zone spécifique UE5 à la Cornude, permettant l'installation d'industries non nuisantes. Cela permettrait ainsi de limiter les nuisances par rapport aux activités commerciales et de services existantes (qui reçoivent du public) et aux habitations situées à proximité.
De plus, ce zonage permettrait d'interdire l'accueil d'activités commerciales et de services afin de ne pas augmenter la concurrence avec les entreprises déjà existantes sur le secteur mais également avec le centre-ville (dans le cadre de la démarche engagée pour redynamiser le centre-ville de Limoges) ;
- la création d'un emplacement réservé (ER) sur la parcelle CV0427 (rue du Grand Treuil) d'une superficie d'environ 1600m² afin de réaliser un restaurant scolaire en lien avec l'école Odette Couty. Un bâtiment abandonné est présent sur la parcelle, cet aménagement permettra ainsi de réhabiliter une friche et améliorer le cadre de vie des habitants tout en répondant aux besoins de l'école ;
- la création d'un emplacement réservé (ER) sur la parcelle BV0030 (rue de Brouillebas) d'une surface d'environ 900m² afin de réaliser un stationnement pour Personne à mobilité réduite (PMR) en lien avec le Jardin du Moulin du Gué. Cet aménagement offrira la possibilité de profiter de cet espace public à une certaine catégorie d'administrés ;
- la création d'un emplacement réservé (ER) aux Portes Ferrées dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Cet ER permettrait de développer le maillage des liaisons douces entre les différents équipements publics du quartier ;
- la création d'une OAP sur le secteur Avenue de Landouge et Rue Jean de Vienne afin d'encadrer l'aménagement du site zoné en zone UB1 (secteurs pavillonnaires transitoires entre ville centre et ville campagne) et d'une superficie importante d'environ 4 hectares.

Ces éléments sont clairement explicités dans la note de présentation du dossier de modification qui est rattachée à la délibération de cette procédure.

II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L.153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

1/ rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,
2/ notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA),
3/ conformément à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de Limoges Métropole et en mairie de Limoges.

En application des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Considérant l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la modification n°2 du PLU selon les modalités prévues à l'article L.153-41 et suivants du Code de l'urbanisme et les modalités de l'enquête publique définies ci-dessus en application de l'article L.153-19 du Code de l'urbanisme,

le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du PLU de la commune de Limoges, en application des dispositions de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser les services de Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget communautaire les sommes nécessaires à la modification du PLU,
- d'autoriser le Président à solliciter, en application de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, l'association des services de l'Etat et à en déterminer les modalités,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
lundi 11 octobre 2021



Commune de

LIMOGES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Modification n°2

NOTICE DE PRESENTATION



OCTOBRE 2021

VU LE 1^{er} OCTOBRE 2021

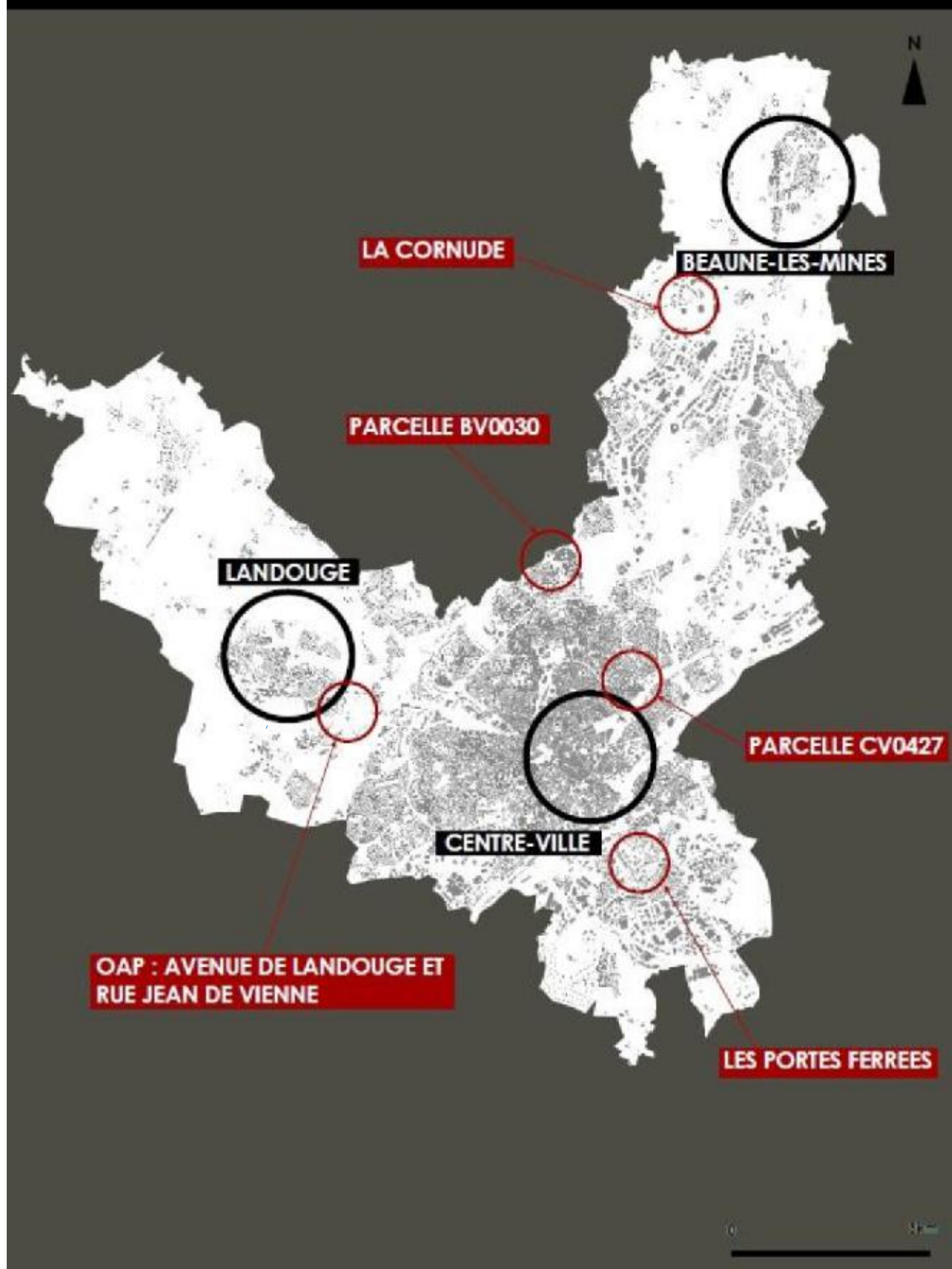
REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-DL2121550H1

PLAN DE SITUATION GENERAL



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-DL212155 0H1

LA CORNUDE

PERIMETRE DE
RECLASSEMENT D'UNE
ZONE U2 EN ZONE
SPECIFIQUE UE5
RESTANT A
DETERMINER PLUS
PRECISEMENT LORS DE
L'ETUDE



REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-DL2121550H1

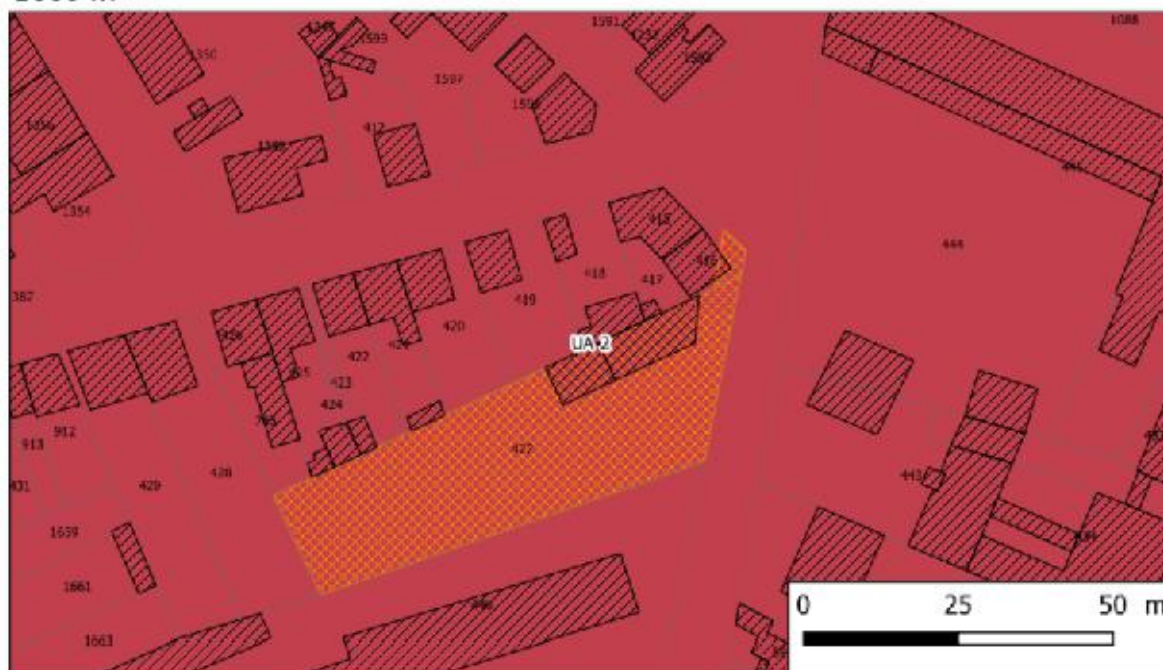
PARCELLE CV0427



Extrait de zonage avant évolution.



Extrait de zonage après évolution. Ajout d'un Emplacement Réservé d'une surface de 1606 m²



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

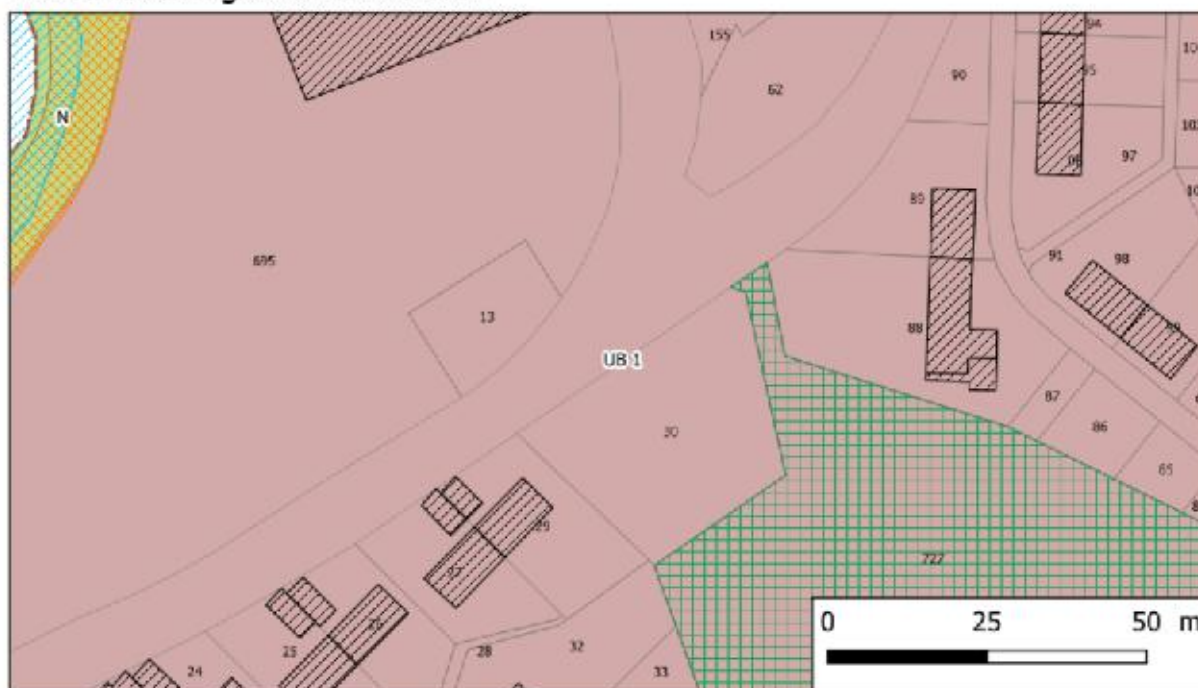
Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-DL212155 0H1

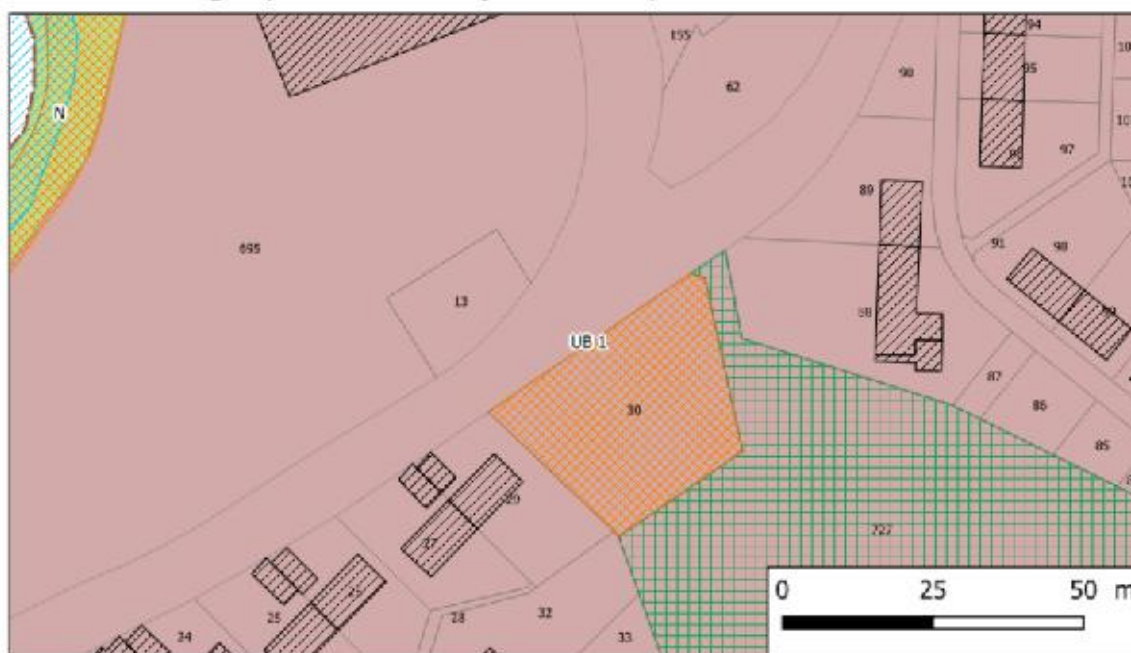
PARCELLE BV0030



Extrait de zonage avant évolution.



Extrait de zonage après évolution. Ajout d'un Emplacement Réserve de 990 m²



REÇU EN PREFECTURE

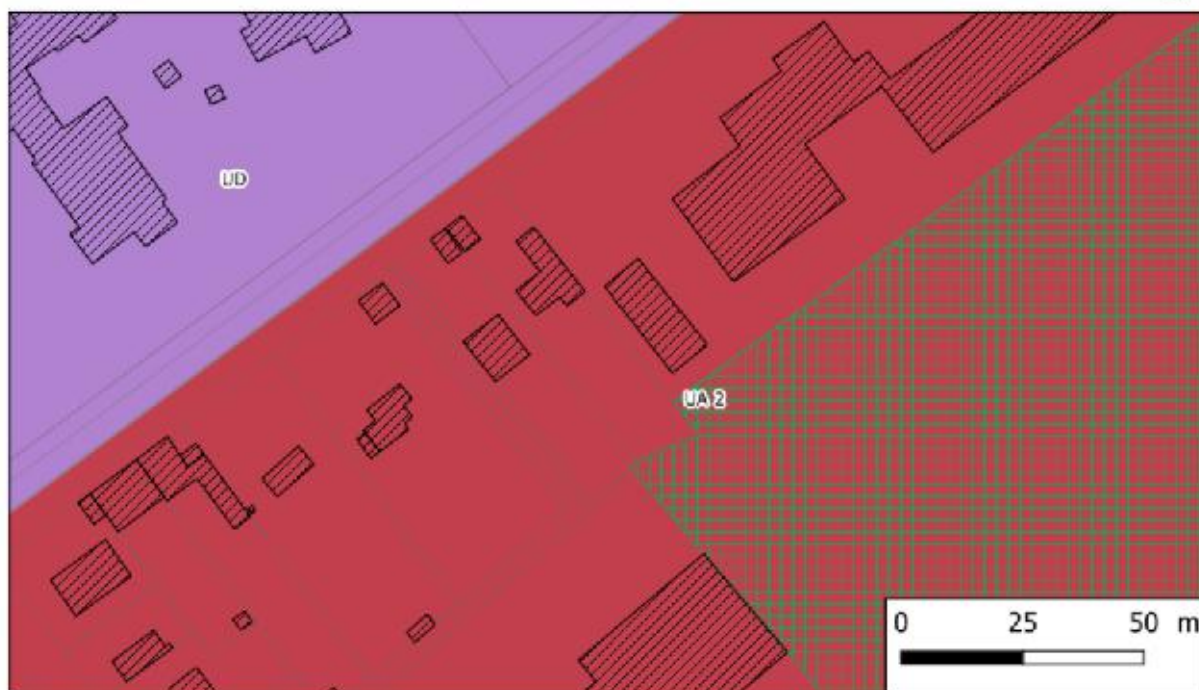
le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

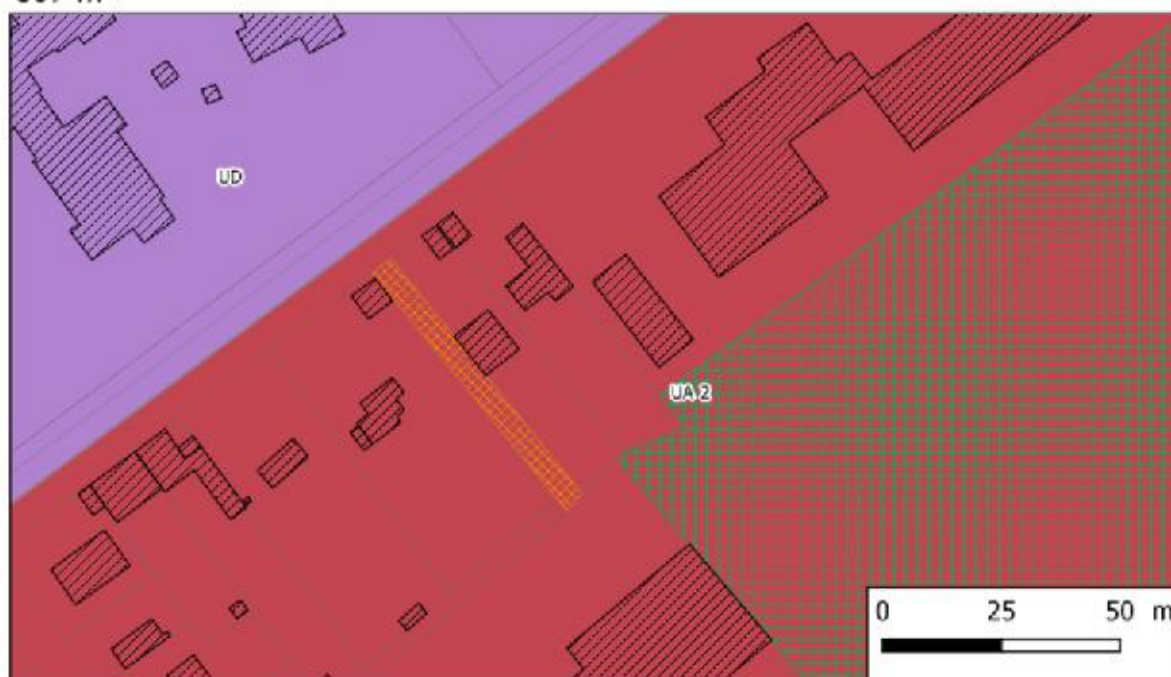
99_DE-087-248719312-20211001-DL212155 0H1

PORTES FERREES

Extrait de zonage avant évolution.



Extrait de zonage après évolution. Ajout d'un Emplacement Réservé d'une surface de 307 m²



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-DL212155 0H1

OAP AVENUE DE LANDOUGE / RUE JEAN DE VIENNE



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20211001-DL212155 0H1

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

*L'an deux mille vingt-deux le jeudi dix février à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 04 février 2022, par le Président, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Limoges, salle Louis Longuequeue, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.
Ibrahima DIA, Conseiller Communautaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Nathalie MEZILLE, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Vincent REY, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Shérazade ZAITER, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Jacques ROUX donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
M. Ludovic GERAUDIE donne pouvoirs à Mme Corinne JUST
M. Sébastien LARCHER donne pouvoirs à Mme Monique DELPI
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
Mme Gülsen YILDIRIM donne pouvoirs à M. Olivier DUCOURTIEUX
Mme Martine TABOURET donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN

Absents :

M. Laurent LAFAYE, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Nezha NAJIM

L'ORDRE DU JOUR EST

**Retrait partiel de la délibération n°15.3 du conseil communautaire du 1er octobre 2021
concernant la modification n°2 du PLU de Limoges - Modification du règlement
graphique et écrit et des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
N° 13.4**

Mme MAUGUIEN-SICARD Catherine, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

REÇU EN PREFECTURE
le 16/02/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-087-248719312-20220210-DL222242H1

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2021, le conseil communautaire a prescrit une modification de droit commun du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Limoges. Cette modification n°2 portait sur les points suivants :

- le reclassement d'une zone UE2 (zones commerciales et de services) en une zone spécifique UE5 à la Cornude, permettant l'installation d'industries non nuisantes ;
- la création d'un emplacement réservé (ER) sur la parcelle CV0427 (rue du Grand Treuil) d'une superficie d'environ 1600m² afin de réaliser un restaurant scolaire en lien avec l'école Odette Couty ;
- la création d'un emplacement réservé (ER) sur la parcelle BV0030 (rue de Brouillebas) d'une surface d'environ 900m² afin de réaliser un stationnement pour Personne à mobilité réduite (PMR) en lien avec le Jardin du Moulin du Gué ;
- la création d'un emplacement réservé (ER) aux Portes Ferrées dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- la création d'une OAP sur le secteur Avenue de Landouge et Rue Jean de Vienne afin d'encadrer l'aménagement du site zoné en zone UB1 (secteurs pavillonnaires transitoires entre ville centre et ville campagne) et d'une superficie importante d'environ 4 hectares.

Aujourd'hui, le projet sur la Cornude doit faire l'objet d'études complémentaires pour déterminer les objectifs à atteindre. De fait, le reclassement de la zone UE2 initialement prévu en zone UE5 n'est plus d'actualité. Les autres points restent inchangés.

Le conseil communautaire décide :

- de retirer partiellement la disposition de la délibération n°15.3 du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2021 relative au reclassement d'une zone UE2 en zone UE5 à la Cornude,
- les autres points de la délibération n°15.3 du 1^{er} octobre 2021 restent inchangés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
mercredi 16 février 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des S
Sylvain ROQUES

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 12 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le vendredi douze mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 mai 2023, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Gilles TOULZA, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant

M. Jean-Luc BONNET est représenté par Mme Sylvie BAUDOU
M. Alexandre PORTHEAULT est représenté par Mme Caroline BOURGER

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Hélène CUEILLE donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à Mme Sarah TERQUEUX
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à Mme Gülsen YILDIRIM
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX
Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Shérázade ZAITER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY

Absents :

M. Denis LIMOUSIN, Mme Nezha NAJIM, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2023

Application agréée E. Texalte.com

99_DE-007-240719312-20230512-DL2023085H1

L'ORDRE DU JOUR EST

Prescription de la modification n°6 du Plan local d'urbanisme de Limoges – Création d'une Orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur du Coudert

N° 13.8

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 29 novembre 2022, le Maire de la commune de Limoges a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de sa commune.

La présente procédure correspond à la modification n°6 du PLU visant à créer une Orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur du Coudert, modifiant ainsi le dossier d'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi que le règlement graphique en vigueur.

I. Contexte

Le secteur du Coudert sur la commune de Limoges est caractérisé par un ensemble urbain hétérogène, composé aussi bien d'un tissu bâti ancien (hameaux du Coudert et du Mas-Loge) que de secteurs pavillonnaires plus récents. Il comporte des espaces ouverts à l'urbanisation d'une superficie importante et faisant l'objet de plusieurs projets d'habitat, portés à la connaissance de la commune de Limoges.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de maîtriser le développement urbain du secteur notamment pour garantir le respect de sa forme urbaine et du patrimoine des villages typiques du bocage limougeaud. La volonté de la commune est d'orienter les futurs aménagements vers des typologies et une architecture adaptée à la fois au contexte urbain et villageois du secteur et à la demande des acquéreurs de logements : qualité de vie, jardin, typologie de constructions adaptées aux familles...

Il convient donc de procéder à la création de cette OAP afin d'orienter et de maîtriser l'aménagement de ce secteur stratégique.

Ces éléments sont clairement explicités dans l'annexe de la présente délibération.

II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

- 1/ rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,
- 2/ notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA),

3/ conformément à l'article L153-41 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de Limoges Métropole et en mairie de Limoges.

En application des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du PLU de la commune de Limoges, en application des dispositions de l'article L153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser les services de Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget communautaire les sommes nécessaires à la modification du PLU,
- d'autoriser le Président à notifier, en application de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification aux personnes publiques associées et au maire de la commune concernée par la modification.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Formalités de publicité effectuées le
mardi 23 mai 2023

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES



Commune de LIMOGES

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



MODIFICATION N°6 DU PLU NOTICE DE PRÉSENTATION

MAI 2023

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE

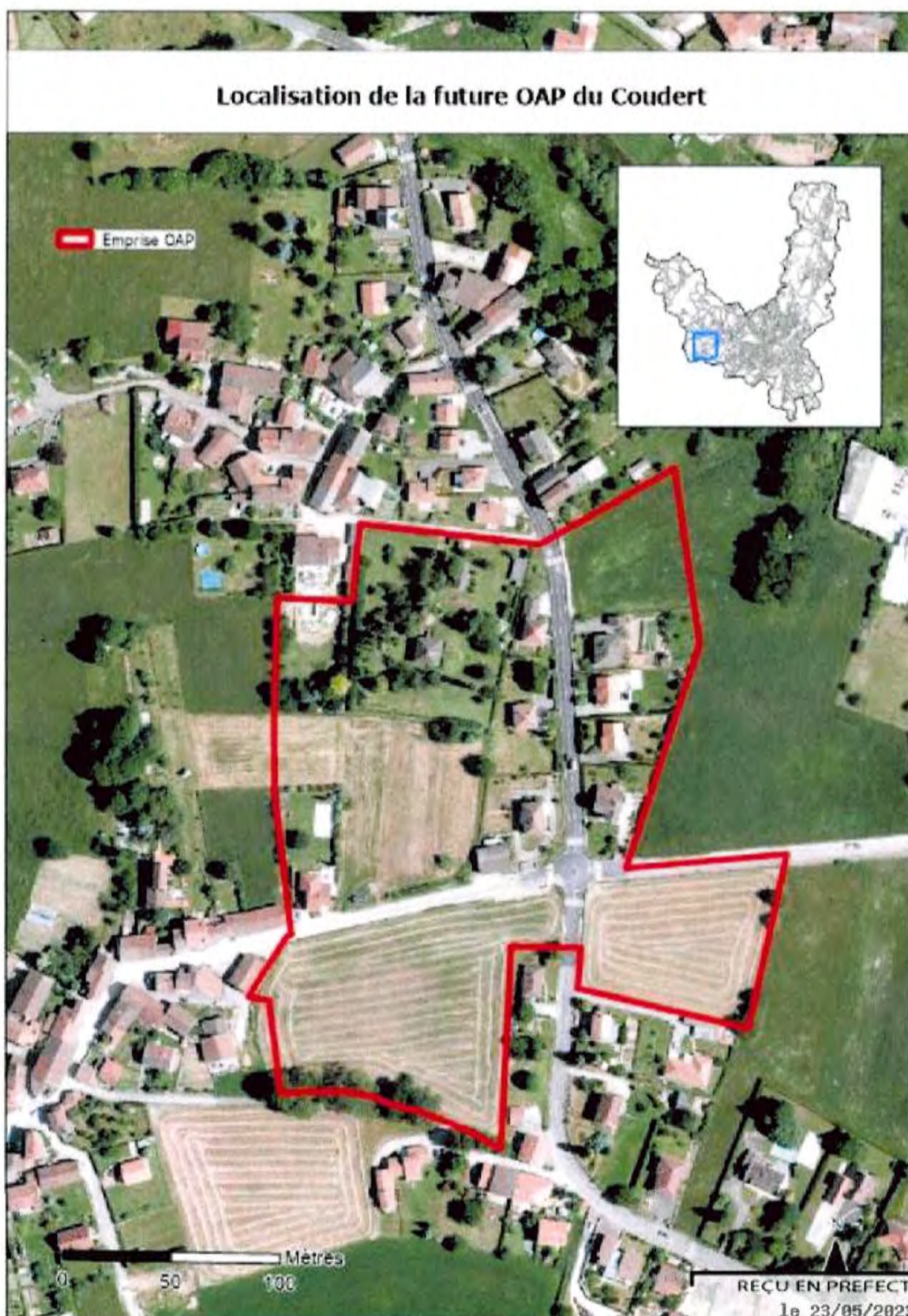
le 23/05/2023

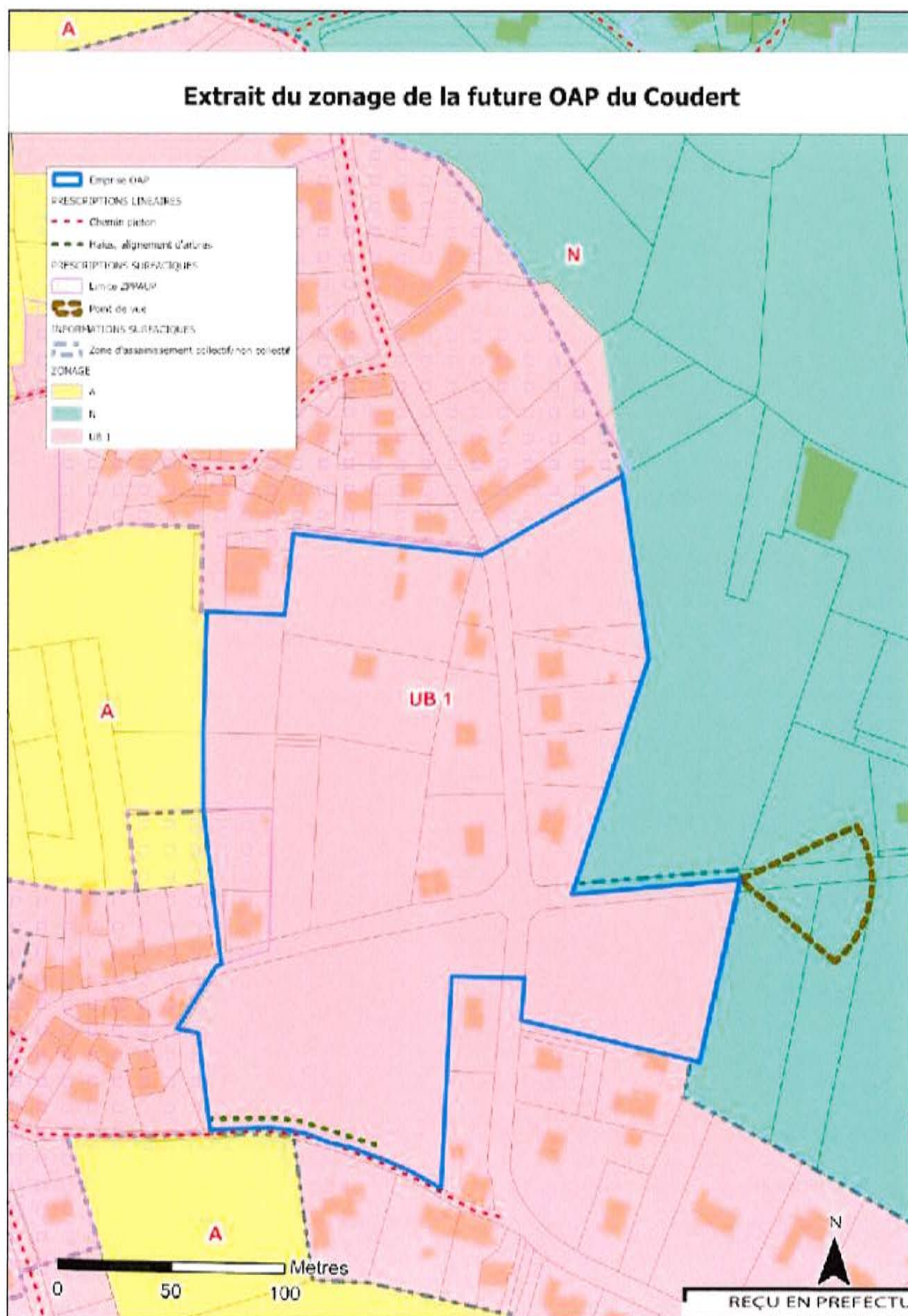
Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-248719312-20230512-DL2023065H1

PROJET MODIFICATION N°6

Le secteur du Coudert concerné par la future OAP se situe à l'ouest de la commune.





REÇU EN PREFECTURE

1e 23/05/2023

Application agréée E.legalite.com

39_DE-007-246719312-20230512-DL2320865H1

LIMOGES METROPOLE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vendredi douze mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 mai 2023, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Gilles TOULZA, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant

M. Jean-Luc BONNET est représenté par Mme Sylvie BAUDOU
M. Alexandre PORTHEAULT est représenté par Mme Caroline BOURGER

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Hélène CUEILLE donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à Mme Sarah TERQUEUX
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à Mme Gülsen YILDIRIM
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX
Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY

Absents :

M. Denis LIMOUSIN, Mme Nezha NAJIM, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

REÇU EN PREFECTURE**le 23/05/2023**

Appréciation agréée E-legalite.com

98_DE-057-248719312-20230512-DL2023068H1

L'ORDRE DU JOUR EST

Prescription de la modification n°7 du Plan local d'urbanisme de Limoges – Modification de l'Orientation d'aménagement et de programmation sur la zone 1AU du secteur du Puy Ponchet

N° 13.9

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 29 novembre 2022, le Maire de la commune de Limoges a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de sa commune.

La présente procédure correspond à la modification n°7 du PLU visant à modifier l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) portant sur le secteur du Puy Ponchet.

I. Contexte

L'urbanisation future du secteur du Puy Ponchet est encadrée par une OAP établie lors de la révision générale du document en 2019.

Aujourd'hui la commune souhaite phaser l'aménagement du secteur dont la superficie et le nombre de logements sont importants, pour en maîtriser l'urbanisation. Elle a également la volonté d'encadrer la forme du futur bâti de façon plus précise pour garantir sa cohérence avec le tissu urbain existant et son intégration dans le paysage, le Puy Ponchet étant un secteur caractérisé par une sensibilité paysagère particulière.

L'évolution de l'OAP se justifie également pour tenir compte de l'évolution de la politique d'habitat et du contexte du marché de la production de logements sur le territoire.

Il convient donc de procéder à la modification de l'OAP en vigueur afin de mieux encadrer l'aménagement de ce secteur stratégique.

Ces éléments seront clairement explicités dans l'annexe de la présente délibération.

II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

- 1/ rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,
- 2/ notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA),
- 3/ conformément à l'article L153-41 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :
 - saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
 - décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,

- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de la Limoges Métropole et en mairie de Limoges.

En application des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du PLU de la commune de Limoges, en application des dispositions de l'article L153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser les services de Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget communautaire les sommes nécessaires à la modification du PLU,
- d'autoriser le Président à notifier, en application de l'article L.153-40 du Code l'urbanisme, le projet de modification aux personnes publiques associées et au maire de la commune concernée par la modification.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Formalités de publicité effectuées le
mardi 23 mai 2023

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/05/2023

Application: agrégateur de légalité.com

39_06-107-240710012-2102310512-DL20230601

Commune de **LIMOGES**

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



MODIFICATION N°7 DU PLU **NOTICE DE PRÉSENTATION**

MAI 2023

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE

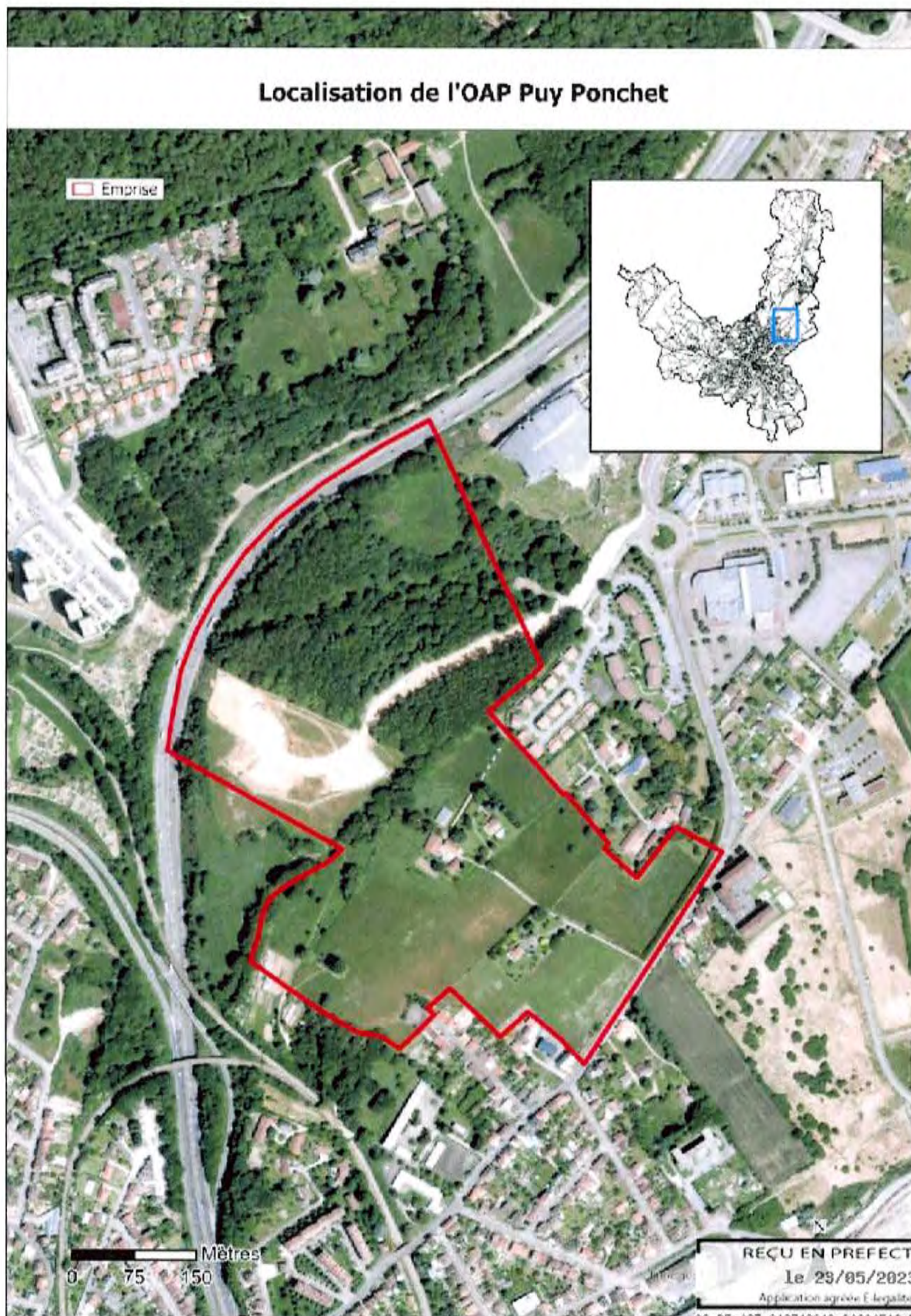
le 23/05/2023

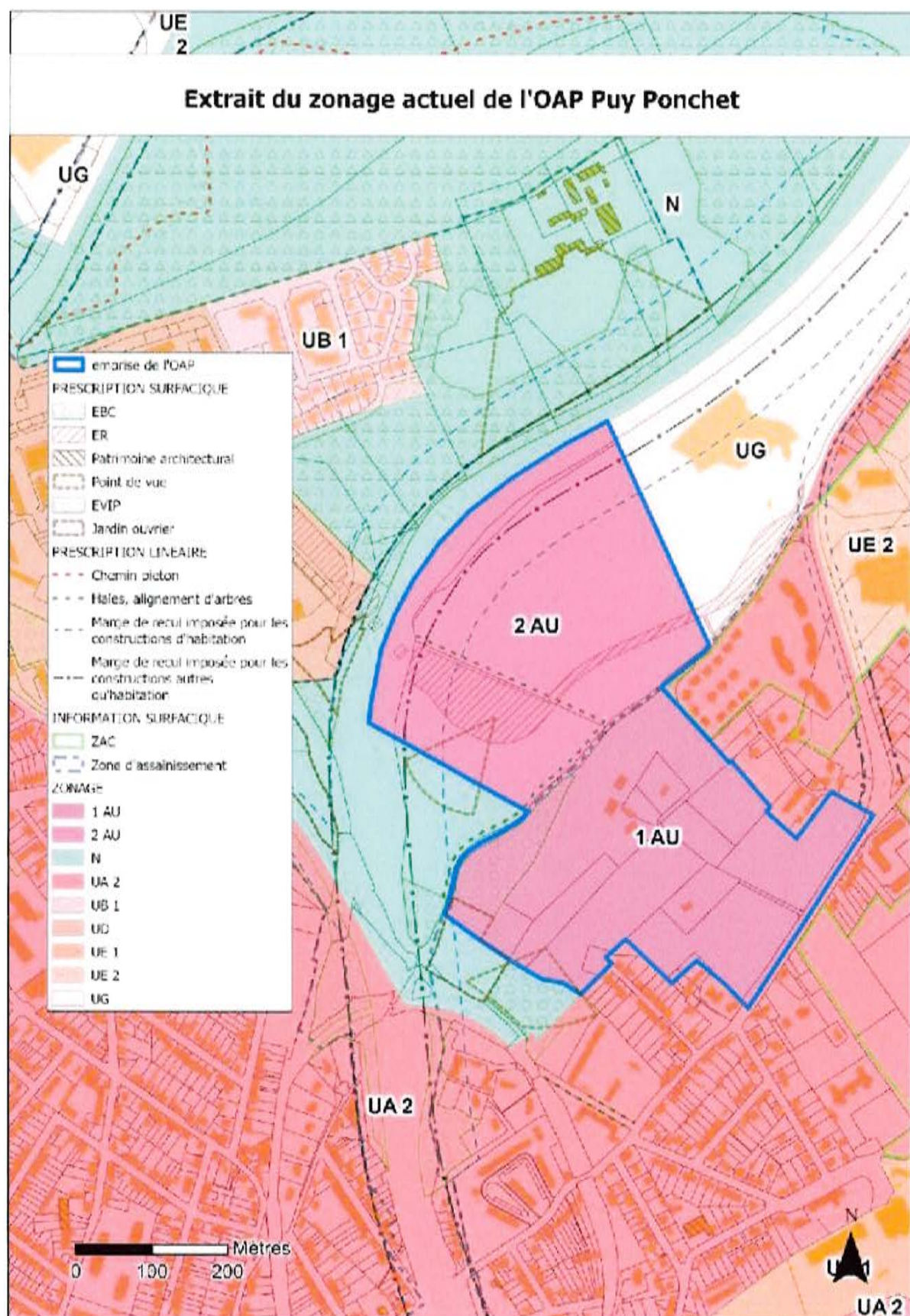
Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-245719312-20230512-DL2023060H1

PROJET MODIFICATION N°7

L'OAP du Puy Ponchet concernée par cette évolution se situe à l'est de la commune.





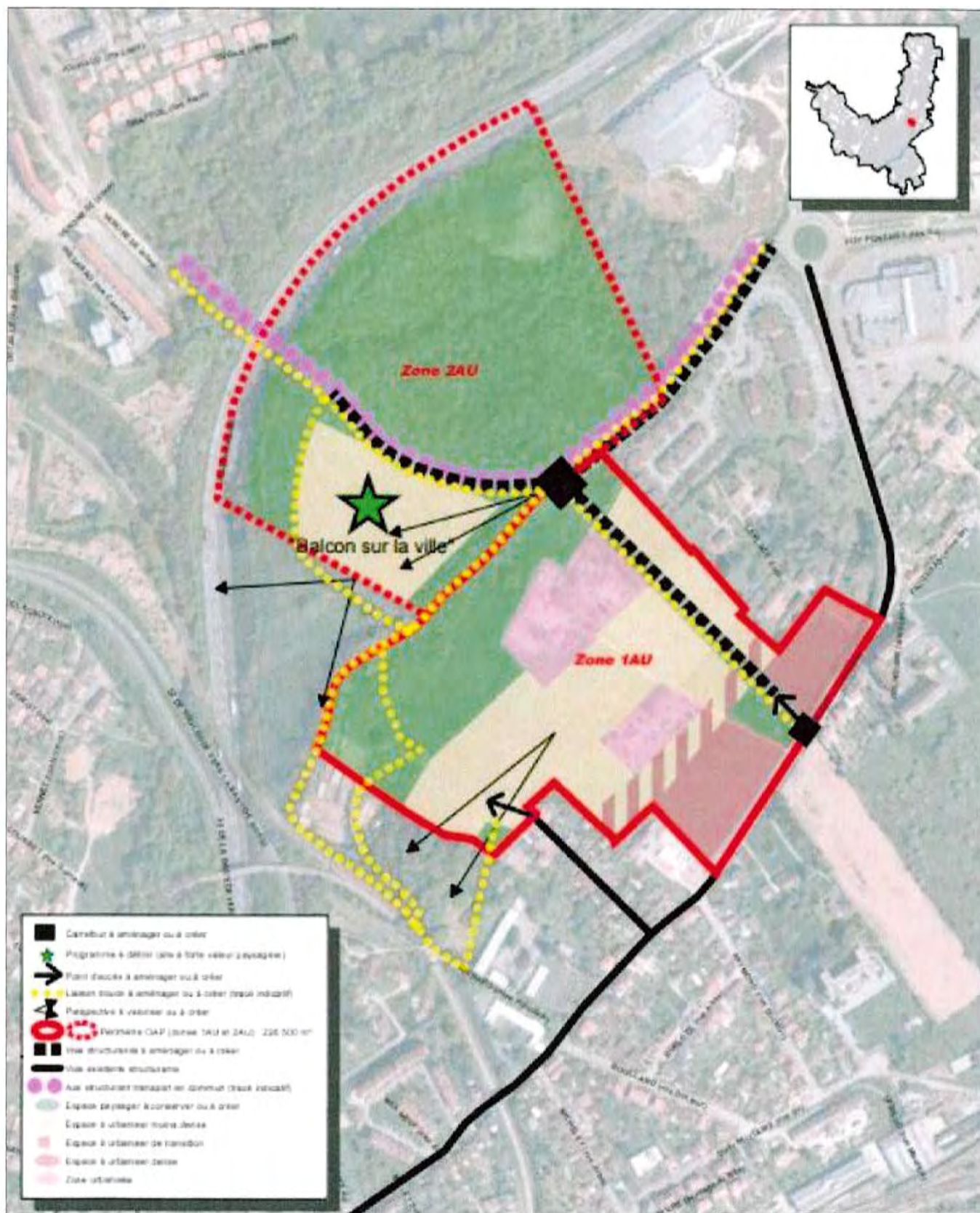
REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20230512-DL20230606H1

Schéma de l'orientation du Puy Ponchet en vigueur



REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-248719312-20230512-DL232366H1

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le vendredi vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 17 novembre 2023, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Emilie RABETEAU, Vice-Présidente, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Gilles TOULZA, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Nathalie MEZILLE, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Fabien DOUCET donne pouvoirs à Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Jean-Luc BONNET donne pouvoirs à M. Philippe JANICOT
M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
M. Claude COMPAIN donne pouvoirs à M. Serge ROUX
M. Jacques ROUX donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
M. Marc BIENVENU donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA
Mme Martine BOUCHER donne pouvoirs à M. Sébastien LARCHER
Mme Amandine JULIEN donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à Mme Gülsen YILDIRIM
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
Mme Sarah TERQUEUX donne pouvoirs à Mme Nathalie MEZILLE
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY

Absents :

Mme Sylvie ROZETTE, M. Ludovic GERAUDIE, Mme Corinne JUST, M. Vincent BROUSSE, M. Vincent REY

L'ORDRE DU JOUR EST

Délibération complémentaire à la délibération n°15.3 du conseil communautaire du 1er octobre 2021 - Définition d'un échéancier d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser sur la commune de Limoges

M. JANICOT Philippe, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2021, le conseil communautaire a prescrit une modification de droit commun du Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Limoges.

Cette modification n°2 portait sur les points suivants :

- la création d'un Emplacement réservé (ER) sur la parcelle CV0427 (rue du Grand Treuil) d'une superficie d'environ 1600m², afin de réaliser un restaurant scolaire en lien avec l'école Odette Couty ;
- la création d'un Emplacement réservé (ER) sur la parcelle BV0030 (rue de Brouillebas) d'une surface d'environ 900m², afin de réaliser un stationnement pour Personne à mobilité réduite (PMR) en lien avec le Jardin du Moulin du Gué ;
- la création d'un Emplacement réservé (ER) aux Portes Ferrées dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- la création d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur Avenue de Landouge et Rue Jean de Vienne afin d'encadrer l'aménagement du site placé en zone UB1 (secteurs pavillonnaires transitoires entre ville centre et ville campagne) et d'une superficie importante d'environ 4 hectares.

Concernant la création d'une OAP sur le secteur Avenue de Landouge et Rue Jean de Vienne, celle-ci est encadrée par les articles L. 151-6 et suivants du code de l'urbanisme et notamment par l'article L.151-6-1 qui prévoit que "les orientations d'aménagement et de programmation définissent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements correspondant à chacune d'elles, le cas échéant", instauré par la loi Climat et résilience du 22 août 2021.

Ainsi, pour répondre à cette réglementation, la modification n°2 du PLU de Limoges, se doit d'inclure cet échéancier dans le dossier d'OAP.

Il convient donc d'amender la délibération n°15.3 du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2021 de la façon suivante :

[...]

La création d'une Orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur Avenue de Landouge et Rue Jean de Vienne afin d'encadrer l'aménagement du site placé en zone UB1 (secteurs pavillonnaires transitoires entre ville centre et ville campagne) et d'une superficie importante d'environ 4 hectares, ainsi que la définition d'un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser de la commune.

[...]

En application des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification de la délibération 15.3 du 1^{er} octobre 2021 en ce qu'elle intègre un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements correspondant à chacune d'elles dans le cadre de la création d'une Orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur Avenue de Landouge et Rue Jean de Vienne,
- les autres points de la délibération n°15.3 du 1^{er} octobre 2021 restent inchangés.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Formalités de publicité effectuées
le jeudi 07 décembre 2023

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi dix-neuf février à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 13 février 2025, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Emilie RABETEAU, Vice-Présidente, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à M. Jean-Luc BONNET
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Fabien DOUCET donne pouvoirs à Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Vincent REY
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD
M. Jérémy ELDID donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Sarah TERQUEUX

Absente :

Mme Corinne ROBERT

L'ORDRE DU JOUR EST

Abrogation des délibérations n°13.8 et 13.9 du conseil communautaire du 12 mai 2023 relatives aux modifications n°6 et 7 du PLU de Limoges - Modification de la délibération n°15.3 du conseil communautaire du 1er octobre 2021 relative à la modification n°2 du PLU de Limoges et intégration des objets des modifications n°6 et 7 dans la modification n°2 du PLU de Limoges.

N° 16.2

M. ROUX Jacques, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

La présente procédure correspond à la modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges, ayant pour objet de créer des emplacements réservés et des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur du Moulin Roux situé avenue de Landouge et rue Jean de Vienne ainsi que la réalisation d'un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser.

I. Contexte

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2021, le conseil communautaire engageait la modification n°2 du PLU de Limoges qui avait pour objet :

- le reclassement d'une zone UE2 (zones commerciales et de services) en une zone UE5 à la Cornude, permettant l'installation d'industries non nuisantes,
- la création d'un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée section CV n°427 (rue du Grand Treuil), d'une superficie d'environ 1600 m² afin de réaliser un restaurant scolaire en lien avec l'école Odette Couty,
- la création d'un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée section BV n°30 (rue de Brouillebas) d'une surface d'environ 900 m² afin de réaliser un stationnement pour Personne à mobilité réduite (PMR) en lien avec le Jardin du Moulin du Gué,
- la création d'un emplacement réservé sur les parcelles cadastrées section EX n°165 et n°285 aux Portes Ferrées pour le développement du maillage de liaisons douces dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU),
- la création d'une OAP sur le secteur avenue de Landouge et rue Jean de Vienne afin d'encadrer l'aménagement du site classé en zone UB1 (secteurs pavillonnaires transitoires entre ville centre et ville campagne) et d'une superficie importante d'environ 4 hectares.

Cette modification n°2 a fait l'objet de deux évolutions depuis sa prescription :

- un retrait du projet de reclassement d'une zone UE2 en zone UE5 à la Cornude par délibération du 10 février 2022,
- l'ajout d'une définition d'un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser par délibération du 24 novembre 2023.

Par ailleurs, par délibération du 12 mai 2023, ont été engagées les modifications n°6 et 7 du PLU de Limoges :

- la modification n°6 du PLU de Limoges porte sur la création d'une OAP sur le secteur du Coudert. Ce secteur comporte des espaces ouverts à l'urbanisation à proximité d'un tissu bâti ancien. L'objectif de l'OAP est donc d'encadrer le développement urbain du secteur notamment pour garantir le respect de sa forme urbaine et du patrimoine des villages typiques du bocage limougeaud,
- la modification n°7 du PLU de Limoges pour modifier l'OAP du Puy Ponchet. Cette procédure vise à phaser l'aménagement du secteur et à encadrer la forme du futur bâti afin de garantir sa cohérence avec le tissu urbain existant et son intégration dans le paysage qui revêt une sensibilité particulière.

Aucune de ces trois procédures n'a fait l'objet d'un commencement d'exécution. Aussi, il convient d'abroger les modifications n°6 et 7 afin d'intégrer leurs objets à la modification n°2.

Tous les objets de ces procédures comprennent la création ou la modification d'OAP devant faire l'objet d'une intégration dans l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser du PLU.

Fusionner ces trois modifications permettra d'une part, de renforcer la lisibilité des évolutions à apporter au PLU et, d'autre part, de rationaliser les démarches afférentes aux procédures en question. Cette démarche est d'autant plus cohérente que leur temporalité est identique.

II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L.153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

1/ rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure.

2/ notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA) et au maire de la commune de Limoges.

3/ conformément à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme, les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur ;
- arrêté d'ouverture d'enquête publique par le Président de Limoges Métropole ;
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole ;
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de Limoges Métropole et en mairie de Limoges.

En application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole.

Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Il convient donc de procéder à la modification n°2 du PLU selon les modalités prévues à l'article L.153-41 et suivants du Code de l'urbanisme.

Le conseil communautaire décide :

- d'abroger la délibération n°13.8 en date du 12 mai 2023 engageant la modification n°6 du PLU de Limoges,
- d'abroger la délibération n°13.9 en date du 12 mai 2023 engageant la modification n°7 du PLU de Limoges,
- d'approuver la modification de la délibération n°15.3 en date du 1^{er} octobre 2021 engageant la modification n°2 du PLU de Limoges en ce qu'elle intègre la création d'une OAP sur le secteur du Coudert et la modification de l'OAP du Puy Ponchet,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,

- les autres points de la délibération n°15.3 du 1^{er} octobre 2021, intégrant les modifications intervenues dans le cadre de la délibération n°13.4 du 10 février 2022 et de la délibération n°21.2 du 24 novembre 2023, restent inchangés.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le mardi 25 février 2025